

Question d'actualité du groupe EELV.

Pollution de l'air : appel à une meilleure organisation face aux pics de pollution.

Monsieur le Président,

La piètre qualité de l'air des grandes agglomérations est une question cruciale dont nous devons nous saisir absolument.

Selon le dernier rapport d'Airparif, près de 3,4 millions de Francilien/nes sont potentiellement exposés au dépassement de la valeur limite annuelle en NO₂, dont plus de neuf Parisien/nes sur dix, et 1,4 millions de Francilien/nes vivant à proximité des grands axes de circulation sont concernés par un dépassement de la valeur limite journalière en particules PM₁₀. De plus, tous les Francilien/nes sont concernés par le dépassement du seuil des PM_{2,5}. Cette situation est non conforme à la législation européenne, et elle entraîne plusieurs dizaines de milliers de décès prématurés annuellement. N'oublions pas non plus les dégâts induits par cette pollution sur les maladies existantes et/ou déclenchées (asthme, maladies respiratoires, allergies etc) dont le nombre de personnes touchées a dramatiquement augmenté ces dernières décennies, et notamment pour les publics les plus fragiles (enfants et personnes âgées), dont la pollution de l'air est directement responsable.

Le pic de pollution du 6 mars au 17 mars derniers (11 jours !) en a été une inquiétante manifestation. Plus inquiétant encore a été le délai de réactivité des autorités compétentes à l'occasion de ce dépassement de seuil d'alerte, et notamment des autorités ministérielles, préfectorales et parisiennes, alors même qu'une large batterie de mesures est à leur disposition pour répondre à l'urgence d'un pic de pollution. Le Conseil régional a quant à lui joué un rôle important et moteur, demandant rapidement et obtenant à la fois la gratuité des transports et, dans un deuxième temps, la mise en place de la circulation alternée.

La question de la pollution de l'air est à la croisée d'importants problèmes sociaux, environnementaux et sanitaires au sujet desquels les écologistes ont joué un rôle de lanceur d'alerte, mais aussi de pionniers dans l'adaptation des politiques publiques pour lutter de front contre ce phénomène. La Région n'est pas en reste et propose nombre de solutions de long terme : dans sa politique de transports, privilégiant les transports en commun, favorisant les nouveaux véhicules urbains, les pistes cyclables,

etc ; dans sa politique climat avec le SRCAE¹, le plan méthanisation ou encore dans sa politique de santé, sur le volet notamment de la santé environnementale. Par ailleurs, la Région a prévu de jouer un rôle majeur en préparation de la COP 21², suite au vote en séance des 14 et 15 février 2014, d'un vœu écologiste.

Le niveau régional détenant la compétence exclusive et structurante des transports d'une part, et étant présenté, dans la loi du 27 janvier 2014 n°14-58 portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, d'autre part, comme le chef de file « énergie, climat et qualité de l'air ». Le Conseil régional a toute légitimité pour agir davantage et s'imposer comme un acteur important lors des pics de pollution. C'est tout l'objet de la présente question.

En effet, à l'heure actuelle, la mise en œuvre des mesures d'urgence prévues est décidée par les différents préfets sous autorités ministérielles, après consultation d'un « collège d'experts » constitué de la DRIEE, de la DRIEA, du directeur du laboratoire central de la Préfecture de Police, du directeur de la direction interrégionale d'Île-de-France – Centre de Météo France et du directeur d'Airparif. Or, cette dernière ne s'est pas réunie lors du dernier pic !

Dans cette logique, le groupe Europe Ecologie Les Verts appelle à la mise en place d'une véritable cellule de crise, réunissant le collège d'expert précité, en y intégrant les représentants institutionnels des différents échelons concernés (communes, intercommunalités, départements, métropole, région, préfecture de Paris et d'Île-de-France ainsi que le gouvernement), chargée de se réunir dès le dépassement du seuil d'alerte, dans la perspective d'améliorer la réaction et la mise en place des mesures nécessaires. Le Conseil régional doit y jouer un rôle de coordination et d'impulsion majeure, appuyant notamment sur la nécessité de rendre automatique la gratuité des transports. Cette cellule de crise doit également être l'occasion de proposer à l'Etat et à ses partenaires de clarifier les responsabilités (notamment financières) lors de la mise en place de mesures d'urgence, mais également de proposer de nouvelles mesures, comme la gratuité des parkings relais, dans les gares franciliennes, afin de réduire plus rapidement les pics de pollution ou encore la demande automatique aux maires de rendre gratuit le stationnement résidentiel en cas de pic.

¹ Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, voté à l'unanimité le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de région le 14 décembre de la même année.

² *21st Conference of the parties*, dans le cadre des négociations prévues de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

La Région Île-de-France, concentrant beaucoup de l'activité polluante se doit de se positionner plus fortement en matière de lutte contre la pollution de l'air. Elle se doit d'avoir une approche exemplaire et de se donner des objectifs concrets. Aussi, accepteriez-vous, Monsieur le Président, de lancer - en coordination avec le préfet de Région - la création d'une cellule de crise réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels et du « collège d'expert » existant ?